



Bac Pro ASSP - Guide PFMP (ARS de Poitou-Charentes - Académie de Poitiers)

publié le 04/05/2015 - mis à jour le 05/05/2015

Descriptif :

« Guide des bonnes pratiques des PFMP dans les structures sanitaires et médicosociales de la région Poitou Charentes ».

La rénovation de la voie professionnelle permet d'accéder au baccalauréat professionnel en 3 ans après la classe de troisième. Dans la filière sanitaire et sociale, un nouveau baccalauréat professionnel a été créé en 2011 spécialité

« Accompagnement, Soins et Services à la Personne » (ASSP) avec deux options : option A « A domicile » et OPTION B « En structure ».

Ce diplôme de niveau IV prévoit 22 semaines de formation en milieu professionnel dans différentes structures dont les structures de soins, sanitaires et médico-sociales. En ce qui concerne le baccalauréat professionnel ASSP option « En structure », 10 semaines doivent se dérouler auprès de personnes adultes non autonomes lors des deux dernières années de formation.

Ce nouveau référentiel a nécessité de s'interroger sur les lieux d'accueil des élèves en formation baccalauréat professionnel ASSP en respectant une logique de progression, interrogation liée à la difficulté de trouver des terrains de stages pour toutes les personnes en formation du niveau V au niveau II dans la région Poitou-Charentes. Dans le cadre des échanges entre l'Education Nationale et l'ARS Poitou-Charentes, un groupe de travail s'est constitué pour étudier la mise en place de ce baccalauréat professionnel et proposer des recommandations pour les périodes de formations en structures sanitaires et médico-sociales.

Document joint



Bac Pro ASSP - Guide PFMP (PDF de 515.3 ko)

« Guide des bonnes pratiques des PFMP dans les structures sanitaires et médicosociales de la région Poitou Charentes ». Version Avril 2015



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.